

*Initiatives ministérielles*

des années de service et ainsi de suite, nous voyons que certains pays ont des dispositions comparables, sinon meilleures, à celles que nous avons dans le régime de retraite tel qu'il était auparavant, et d'autant plus maintenant que le gouvernement y a proposé des modifications.

• (1535)

Si nous examinons les dispositions des régimes existant dans les provinces et les territoires, nous constatons la même chose. Autrement dit, dans certaines provinces, on peut avoir droit à pension avec moins de six années de service. Dans certaines provinces, on peut toucher une pension avant l'âge de 55 ans. Je pourrais poursuivre, mais je m'en abstiendrai. J'insiste, il faut considérer ce régime dans le contexte global, ce que le député et ses collègues refusent manifestement de faire.

Nous considérons ces motions inacceptables pour un certain nombre de raisons, et j'en ai mentionné quelques-unes; il y en a qui me paraissent extrêmement trompeuses, et d'autres qui n'ont absolument aucune pertinence. Je suis étonné et déçu qu'on les ait présentées si tôt dans le débat.

Nous nous sommes engagés à permettre une participation facultative uniquement au cours de la présente législature. Nous l'avons fait à la demande du Parti réformiste. Le projet de loi accorde la participation facultative aux personnes ayant cotisé moins de six ans de sorte que de petits montants d'argent provenant de la législature précédente ne restent pas en caisse jusqu'au départ d'un député.

Les députés comptant plus de six années de service au 25 octobre 1993 sont autorisés à se retirer du régime pour la législature actuelle et à faire cadeau à l'État de l'argent de leur pension s'ils ne veulent pas le toucher à leur départ. La disposition de présomption protège les prestations de réversion si nécessaire pour les députés qui décèdent avant d'avoir choisi d'adhérer au régime. L'exigence de la citoyenneté canadienne ne tient pas compte du fait qu'une pension constitue un régime de rémunération différée auquel les députés ont cotisé.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons évidemment pas appuyer ces motions.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais également participer à ce débat, surtout sur les amendements 1 à 7 proposés par le Parti réformiste. Je dois dire que nous sommes d'accord avec l'article 1, à savoir que le choix de se retirer du régime soit laissé aux nouveaux élus de la prochaine législature.

Nous sommes en désaccord avec l'article 2 sur la présomption, à savoir que si quelqu'un n'a pas choisi entre les deux régimes, il sera automatiquement considéré comme ayant choisi de s'en retirer. Nous pensons que la présomption de tout travailleur est d'avoir une pension, un jour, et de la mériter.

Nous voyons, à l'article 4, un grand enfargement. Nous sommes un peu estomaqués de voir qu'un parti politique, démocratiquement élu, puisse juger de la pertinence d'un autre parti politique existant et juger du fait aussi que des gens siégeant dans un

parti politique reconnu, élu démocratiquement, puissent être punis pour avoir défendu des idées.

C'est un peu ce que dit l'article 4, lorsqu'on dit qu'on devrait retirer les pensions aux députés qui renonceront à leur citoyenneté canadienne. Il y a là, on le voit bien, une attaque directe au Bloc québécois. On dit que si jamais la souveraineté se fait, les députés du Bloc ne seront plus citoyens canadiens, donc ils n'auront plus droit à la pension des députés. C'est un peu le raisonnement du Parti réformiste.

Je voudrais dénoncer avec empressement ce genre d'amendement à un projet de loi. Le Parti réformiste semble manquer énormément d'information pour émettre un tel énoncé. Je vous rappelle que dans l'histoire du Canada, nous sommes ce qu'on appelle un parti souverainiste, c'est-à-dire un parti qui aspire à faire du Québec un pays distinct, vivant en grande amitié avec le reste du Canada et avec des liens économiques intenses, comme ceux que nous avons actuellement.

Rappelons-nous que le Québec est le deuxième partenaire économique du Canada, après les États-Unis. Quant à l'Ontario, plus de 68 milliards circulent d'une province à l'autre et plus de 100 000 emplois en Ontario dépendent de ce qu'il nous vend, au Québec.

• (1540)

Nous sommes très heureux des services et des ententes économiques que nous avons avec le reste du Canada, et c'est dans cette voie que nous définissons notre souveraineté comme étant une reconnaissance des deux peuples fondateurs, basée sur deux gouvernements forts avec des liens économiques.

Or, je voudrais rappeler au Parti réformiste que lorsqu'il amène un amendement qui attaque la légitimité même de siéger pour les députés du Bloc, il est complètement en dehors de l'histoire de ce pays, en dehors de la Charte des droits et libertés et en dehors de la Constitution. Je lui rappelle que lorsque le premier gouvernement canadien a été élu, sur les 17 députés de la Nouvelle-Écosse qui ont été élus, on comptait 16 ou 17—je pense que c'était 17—députés souverainistes qui voulaient retirer la Nouvelle-Écosse de la Confédération.

Après que ces gens aient siégé quatre ou huit ans, est-ce qu'on a établi des normes de punition parce qu'ils avaient eu une réflexion sur l'avenir de la Nouvelle-Écosse qui était différente du reste du Canada? Pas du tout. Si les membres du Western Party—je crois que c'était le nom exact—des gens de l'Ouest, qui prônaient de séparer le reste de l'Ouest pour l'annexer aux États-Unis ou pour en faire un pays différent parce qu'ils avaient une réflexion différente de l'ensemble du Canada, s'ils avaient été élus démocratiquement, une trentaine de députés ici, est-ce qu'on aurait proposé des motions pour dire: «Ces gens siègent illégitimement, même s'ils ont été élus démocratiquement, on va vous punir, vous n'aurez pas droit à aucune pension après que vous ayez siégé ici»? Ce serait complètement absurde.

Des députés communistes ont également siégé ici. Est-ce que, parce qu'ils étaient communistes, on allait leur dire: «Vous n'aurez pas droit à certaines pensions après que vous ayez siégé»? Est-ce qu'un gouvernement d'extrême droite, par exemple, qui pourrait être formé du Parti réformiste, dirait aux députés du NPD: «Parce que vous êtes d'extrême gauche, nous allons vous